

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION	HONORAIRES TTC
Locaux d'Habitation (Loi du 06/07/1989)	8% du Quittancement Mensuel
Locaux Meublés	8% du Quittancement Mensuel
Locaux Commerciaux	8% du Quittancement Mensuel
Locaux Professionnels	8% du Quittancement Mensuel
Immeuble Entier	Nous Consulter
Gestion de la Garantie des Loyers Impayés	0,25% du Quittancement Mensuel

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION	HONORAIRES TTC
Locaux Commerciaux et Professionnels	14% du Loyer Net Annuel

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société MONSIEUR MATT ERIC , EIRL au capital de 0 € - Siège social : 7 Rue des Boulangers - RCS MULHOUSE n° 491532099 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI68022016000006039 délivrée par CCI de Mulhouse

Garant : GALIAN , 89 Rue La Boétie - 75008 Paris

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 4000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 50 001 € et 80 000 € : 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 80 001 € et 120 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 120 001 € et 150 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 150 001 € : 6 % TTC du prix de vente.

Réduction d'un point dans le cadre d'un Mandat de Vente Exclusif

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 375 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Société MONSIEUR MATT ERIC , EIRL au capital de 0 € - Siège social : 7 Rue des Boulangers - RCS MULHOUSE n° 491532099 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI68022016000006039 délivrée par CCI de Mulhouse

Garant : GALIAN , 89 Rue La Boétie - 75008 Paris